

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016**

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, BALLOT Emmanuelle, PRUNEAUX Andrée, GAUTHIER Audrey, VIELLARD Benoit, PESENTI Bruno, BUCHAILLOT Thierry, LABOUROT Céline  
LAPLACE Jean-Louis a donné procuration à LABOUROT Céline

### **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL :**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier de demande de logement complété, suite au conseil municipal du 12 septembre dernier :

- Décide de louer le logement communal situé 4B Grande rue à MME Tiffany SPONY à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, au prix de 543.58 € euros mensuel.
- Autorise M. le Maire à rédiger et signer le bail de location correspondant.

Vote : 12 pour, 1 abstention.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil Municipal, considérant qu'il convient d'équiper la cantine de matériel aux normes, accepte les devis suivants :

✓ EURL BARSOTTI : Armoire frigorifique : 1 237.00 € HT

✓ EURL BARSOTTI : Four remise en température : 2 284.50 € HT

- Suite au vol de l'atelier communal, ayant entraîné un préjudice de 4 723 €, le Conseil Municipal :

✓ Décide l'installation d'un dispositif d'alarme intrusion

✓ Accepte le devis de la SARL Franche-Comté protection d'un montant de 1 651.87 € HT

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

✓ Bruno PESENTI informe le conseil municipal :

- Qu'un exercice d'évacuation doit être effectué à l'école. Il aura lieu dans la journée du 10 octobre.

- Que, selon les directives gouvernementales suite aux récents attentats, il convient de prendre diverses mesures de mise en sécurité à l'école.

✓ Didier BAUDARD donne le compte rendu de la dernière réunion de la commission économique du grand Dole

✓ Céline LABOUROT donne le compte rendu de dernière réunion de la commission « politique sociale et culturelle » du Grand Dole

- ✓ Corinne FEVRE fait part au Conseil Municipal de la demande du Grand Dole concernant l'utilisation du centre de loisirs de PARCEY durant les vacances de Toussaint, à titre expérimental. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Séance levée à 21 H 45

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE